

1 INTRODUCTION

Oléoduc Énergie Est Itée (Énergie Est) a soumis auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ) une demande en vertu de l'article 52 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie (Loi sur l'ONÉ)* et de l'article 43 du *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres, 2013* (RPT 2013) en vue d'obtenir l'autorisation de construire et d'exploiter le Projet Oléoduc Énergie Est (le Projet). Énergie Est propose de construire de nouveaux actifs et de convertir une partie de l'actuel gazoduc principal de TransCanada PipeLines Limited (TransCanada) pour permettre le transport et la livraison du pétrole brut de l'Ouest à partir d'Hardisty (Alberta) et de Moosomin (Saskatchewan) jusqu'aux points de livraison dans l'est du Canada.

Le Projet comprend les installations permanentes suivantes :

- nouveau pipeline de 42 po de diamètre nominal (DN) et d'environ 1 500 km de longueur :
 - en Alberta (284 km);
 - dans l'est de l'Ontario (104 km),
 - au Québec (693 km),
 - au Nouveau-Brunswick (407 km);
- conversion au transport du pétrole d'environ 3 000 km de l'actuel gazoduc de 42 po de DN de TransCanada :
 - en Saskatchewan (614 km),
 - au Manitoba (465 km),
 - dans le nord de l'Ontario (1 922 km);
- latéraux et interconnexions, dont :
 - 60 km de canalisation de 16 po de DN, soit le latéral de Cromer en Saskatchewan et au Manitoba,
 - 17 km de canalisation de 42 po de DN, soit le latéral de Montréal, au Québec,
 - 10 km de canalisation de 42 po de DN, soit le latéral de Lévis, au Québec,
 - 3 km de canalisation de 42 po de DN, soit la canalisation d'interconnexion de Cacouna, au Québec,
 - 2 km de râtelier comprenant deux canalisations parallèles de 36 po de DN (la canalisation d'interconnexion de Saint John) et une canalisation de 24 po de DN (conduite de retour de vapeur) au Nouveau-Brunswick,
- 71 stations de pompage de canalisation principale (comprend également une centrale électrique locale à huit stations de pompage distantes dans le nord de l'Ontario) et une station de pompage sur le latéral de Cromer,
- quatre terminaux de réservoirs près de Hardisty, en Alberta; de Moosomin, en Saskatchewan; de Cacouna, au Québec; et de Saint John, au Nouveau-Brunswick;

- deux terminaux maritimes près de Cacouna, au Québec, et de Saint John, au Nouveau-Brunswick;
- station de régulation de la pression près de Burstall, en Saskatchewan;
- stations de comptage au point de livraison à la terminaison des latéraux de Montréal et de Lévis;
- vannes de canalisation principale (comprend également l'enlèvement des vannes de service de gaz sur le tronçon converti);
- construction et utilisation de routes d'accès aux nouvelles stations de pompage, aux nouveaux terminaux et aux nouvelles vannes de sectionnement;
- remplacement de trois ouvrages de franchissement de cours d'eau et un certain nombre de modifications du tracé du pipeline autour des stations de compression et des vannes de canalisation principale sur le tronçon converti;

Énergie Est a demandé à Stantec Experts-Conseils Ltée (Stantec) et au Groupe Conseil UDA inc. (UDA) de réaliser une évaluation des effets environnementaux et socioéconomiques (ÉES) concernant la construction, l'exploitation, la désaffectation et la cessation d'exploitation du Projet. En vertu de la *Loi sur l'ONÉ* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012* (LCEE 2012), l'ONÉ est l'autorité responsable, et la présente ÉES a été effectuée de façon à satisfaire aux exigences du *Guide de dépôt*, 2014-01 de l'ONÉ (ONÉ 2014) et de la LCEE 2012. Conformément au *Guide de dépôt*, le degré de détail de cette ÉES est approprié à la nature et à l'intensité des effets environnementaux et socioéconomiques attendus.

1.1 Structure de l'évaluation

L'ÉES a été structurée de façon à examiner les effets résiduels et cumulatifs du Projet par élément principal et par région. Elle est organisée en huit volumes.

Le volume 1 présente un aperçu du Projet :

- description du Projet (section 2);
- présentation du contexte réglementaire (section 3);
- description du tracé et du choix de l'emplacement des installations (section 4);
- résumé du contexte environnemental et socioéconomique (section 5);
- description des méthodes d'évaluation, résumé des répercussions et interactions du Projet et présentation du programme de consultation (section 6);
- présentation de l'inspection, de la surveillance et du suivi (section 7);
- évaluation des répercussions de la désaffectation et de la cessation d'exploitation (section 8).

Le volume 2 décrit la portée de l'évaluation biophysique et l'incidence biophysique des éléments du nouveau pipeline, des tronçons convertis et des installations connexes, structurés par province. L'évaluation des effets biophysiques contient des sommaires de données de référence de base et les effets détaillés du Projet par domaine pour :

- l'environnement atmosphérique;
- l'environnement acoustique;

- les ressources en eau de surface (notamment la qualité de l'eau de surface);
- les ressources en eau souterraine (notamment la qualité de l'eau souterraine);
- les poissons et leur habitat;
- les sols et le terrain;
- la végétation et les terres humides;
- la faune et l'habitat faunique;

Le volume 3 décrit la portée socioéconomique et l'évaluation des répercussions du nouveau pipeline, des tronçons convertis et des installations connexes, structurés par province. L'évaluation socioéconomique des répercussions comprend des sommaires des données de référence et les effets détaillés du Projet par domaine pour :

- l'occupation humaine et l'exploitation des ressources.
- les ressources patrimoniales;
- les ressources paléontologiques;
- les terres traditionnelles et l'exploitation des ressources;
- l'emploi et l'économie;
- l'infrastructure et les services;
- le bien-être social et culturel;
- la santé humaine;
- l'esthétique visuelle.

Le volume 4 contient l'évaluation biophysique et socioéconomique des complexes maritimes pour le Québec (complexe maritime Énergie Est de Cacouna) et le Nouveau-Brunswick (complexe maritime Énergie Est de Canaport). Le complexe maritime de Cacouna comprend les réservoirs, le pipeline d'interconnexion, l'infrastructure maritime à terre et la jetée. Le complexe maritime de Canaport comprend le terminal de réservoirs, le pipeline d'interconnexion et la jetée. Les évaluations biophysiques et socioéconomiques fournissent des sommaires des données de référence et les effets propres au Projet par domaine pour :

- l'environnement atmosphérique;
- l'environnement acoustique;
- les ressources en eau de surface (notamment la qualité de l'eau de surface);
- les ressources en eau souterraine (notamment la qualité de l'eau souterraine);
- les poissons et leur habitat;
- les sols et le terrain;
- la végétation et les terres humides;
- la faune et l'habitat faunique;
- les poissons de mer et leur habitat;

- la faune marine et son habitat;
- l'occupation humaine et l'exploitation des ressources.
- les ressources patrimoniales;
- les ressources paléontologiques;
- les terres traditionnelles et l'exploitation des ressources;
- l'emploi et l'économie;
- l'infrastructure et les services;
- le bien-être social et culturel;
- la santé humaine;
- l'esthétique visuelle.

L'évaluation des effets du transport maritime fait partie du volume 4 et porte sur les domaines suivants pour le Québec et le Nouveau-Brunswick :

- l'environnement atmosphérique;
- les poissons de mer et leur habitat;
- la faune marine et son habitat;
- l'occupation humaine et l'exploitation des ressources.

Outre l'évaluation des effets biophysiques et socioéconomiques, d'autres documents sont fournis :

- volume 5 : évaluation des effets de l'environnement sur le Projet;
- volume 6 : évaluation des accidents et des défaillances;
- volume 7 : résumé et conclusion de l'ÉES;
- volume 8 : plans de protection de l'environnement, présentés en six parties :
 - installations temporaires,
 - stations de pompage,
 - terminaux de réservoirs,
 - installations maritimes,
 - nouveau pipeline,
 - pipeline converti.

1.2 Rapports supplémentaires

1.2.1 Rapports sur la description du Projet

Les éléments du Projet suivants ne figurent pas dans l'ÉES, car les renseignements les concernant n'étaient pas disponibles au moment du dépôt. Les emplacements confirmés de ces éléments s'appuieront sur des facteurs techniques, de construction et environnementaux, ainsi que sur l'avis des parties intéressées. Les rapports supplémentaires porteront sur l'évaluation des composantes suivantes :

- modifications du tracé du pipeline autour des stations de compression et des vannes de canalisation principale sur le pipeline converti;
- postes de sectionnement de la canalisation principale sur le pipeline converti;
- routes d'accès permanentes aux terminaux de réservoirs, aux stations de pompage et aux postes de sectionnement de la canalisation principale;
- optimisation du choix de l'emplacement des routes et des installations dans le cadre de la conception détaillée et après commentaires des parties intéressées;
- emplacement des camps, des aires de stockage et des autres installations auxiliaires temporaires.

Dans la mesure du possible, ces composants utiliseront des zones déjà perturbées et éviteront les caractéristiques sensibles. Ils seront évalués dans le cadre des rapports supplémentaires déposés auprès de l'ONÉ au quatrième trimestre de 2014. Toutefois, étant donné le recours aux meilleures pratiques de gestion et l'emploi des mesures d'atténuation standard de protection de l'environnement, ils ne devraient pas avoir d'incidence sur les conclusions générales de l'ÉES.

1.2.2 Rapports d'évaluation

Les rapports d'évaluation supplémentaires déposés lors quatrième trimestre de 2014 comprendront:

- un addendum de l'ÉES portant sur la détermination de l'importance :
 - des effets associés à la construction et à l'exploitation du terminal maritime Énergie Est de Cacouna sur les mammifères marins;
 - des effets associés au transport maritime dans le Golfe du Saint-Laurent et la Baie de Fundy sur les mammifères marins;
 - des effets potentiels d'une traverse de surface dans la rivière Assiniboine au Manitoba sur la mulette feuille d'érable en s'appuyant sur la modélisation de transport de sédiments;
 - de la rainette faux-grillon de l'Ouest en tenant compte du programme de rétablissement proposé en Ontario pour cette espèce déposé le 3 juillet 2014;
- des rapports de données techniques qui comprendront les données recueillies sur le terrain en 2014 (tel qu'identifié dans les volumes 2, 3, 4 et 6);
- une évaluation quantitative des effets potentiels du Projet sur l'habitat essentiel du caribou dans le nord de l'Ontario;

- des cartes-tracés environnementales;
- des plans de protection de l'environnement mis à jour.

En réponse aux lignes directrices supplémentaires émises par l'ONÉ le 27 juin 2014, une évaluation des risques liés aux déversements en milieu marin sur la santé humaine et l'écologie de l'écosystème sera fournie au cours du premier trimestre de 2015. Les scénarios crédibles les plus défavorables de déversements provenant de navires dans l'environnement marin seront déposés durant le premier trimestre de 2015.